inter aide
Lancement et suivi de programmes concrets de développement
44, rue de la Paroisse
78000 VERSAILLES-FRANCE
Tél. 01.39.02.38.59
Fax 01.39.53.11.28
e-mail : interaide@interaide.org
www.interaide.org

AFD

**Convention programme "Amélioration de l'accès à l'eau et des conditions d'hygiène et d'assainissement, renforcement des services de maintenance des ouvrages hydrauliques – Phase II "**

**Ethiopie, Haïti, Madagascar, Malawi, Mozambique et Sierra-Leone**

Convention n° : CZZ 2005 01 U

–

# Termes de référence pour l'évaluation finale

**Janvier 2017**

## BREVE DESCRIPTION D'INTER AIDE

Créée en 1980, Inter Aide est une organisation humanitaire spécialisée dans la réalisation de programmes de développement, qui vise à ouvrir aux plus démunis un accès au développement. Les programmes répondent à des besoins vitaux précis. A travers ces actions, notre objectif est de renforcer les capacités des populations les plus défavorisées à améliorer par elles-mêmes leurs conditions de vie.
Inter Aide mène à ce jour une cinquantaine de programmes répartis dans six pays : Haïti, Ethiopie, Madagascar, Sierra Leone, Malawi et Mozambique en zone rurale :

- accès à l'eau, hygiène et assainissement
- agriculture
- santé communautaire, éducation à la santé dans les écoles, lutte contre les grandes endémies
- appui aux écoles primaires

Les méthodes et expériences sont capitalisées et partagées à travers le réseau *Pratiques* (http://www.interaide.org/pratiques/) pour améliorer les pratiques de développement.

## DESCRIPTIF DU PROJET

### *1- Fiche résumée*

| | |
|---|---|
| **Nom de l'association** | **Inter Aide -** www.interaide.org |
| **Intitulé de l'opération** | **Amélioration de l'accès à l'eau et des conditions d'hygiène et d'assainissement, renforcement des services de maintenance des ouvrages hydrauliques – Phase II** |
| **Lieux d'intervention** | Ethiopie - Haïti - Madagascar - Malawi – Mozambique - Sierra Leone |
| **Thématique** | Développement rural – Eau, Hygiène et Assainissement |
| **Principaux financeurs** | Agence Française de Développement |
| **Durée totale du programme** | 3 ans - 1er juillet 2014 – 30 juin 2017 |

**Présentation synthétique du projet**

L'action s'inscrit dans la continuité d'une précédente convention-programme de deux ans (menée de juillet 2012 à juin 2014). Il s'agit de poursuivre les activités et réalisations pour à la fois couvrir les besoins des communautés n'ayant pas été ciblées lors de la première phase, mais également de consolider les mécanismes mis en place, notamment par rapport aux services d'entretien des ouvrages hydrauliques, pour les étoffer, permettre leur implantation durable et continuer un passage à l'échelle progressif.

Les zones rurales des six pays ciblés par le programme ont une forte densité démographique mais l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations y est limité. Ce sont des régions enclavées, où la sécurité alimentaire précaire et l'absence d'initiatives publiques ou privées renforcent considérablement l'intensité des besoins.

Cette convention vise à ce que:

- **Les familles rurales ciblées disposent d'une eau de qualité et de conditions sanitaires améliorées.** L'action consiste à :

- Sensibiliser et former les familles aux bonnes pratiques en matière d'hygiène, d'assainissement et d'utilisation de l'eau, les accompagner pour la réalisation de latrines,
- Suivre et évaluer l'acquisition des connaissances et l'évolution des pratiques,
- Former des intervenants communautaires pour la diffusion des messages d'hygiène et le suivi des pratiques au niveau des familles,
- Construire ou réhabiliter des ouvrages hydrauliques afin que les familles disposent d'un accès à de l'eau de qualité,
- Encourager la chloration à domicile,

- **Les acteurs locaux impliqués (structures communautaires, acteurs privés et étatiques) permettent une gestion pérenne des infrastructures d'accès à l'eau.** L'action consiste à :

- Former et suivre des groupements communautaires pour la gestion et l'entretien des ouvrages (associations d'usagers ou comités-eau),
- Favoriser l'émergence d'intervenants privés locaux proposant aux communautés rurales des services de maintenance et de réparation, des services de fourniture de pièces détachées pour les points d'eau,
- Renforcer et appuyer les acteurs locaux privés et institutionnels réalisant des diagnostics réguliers des ouvrages hydrauliques,
- Suivre la progression et analyser l'efficacité des démarches de maintenance

Un **volet transversal de capitalisation et de valorisation des actions** vise à développer et valoriser l'expertise et les savoir-faire autour de ces thématiques. L'accent au cours de cette phase porte sur :

- Un suivi continu et sur une plus longue période de l'évolution des services de maintenance et de l'implication des acteurs concernés : usagers, opérateurs, services publics.
- Une méthodologie de mesure de l'impact et de l'appropriation des pratiques par les communautés, avec deux sous-volets déjà identifiés :
  - Le suivi de l'évolution des couvertures en assainissement et du renouvellement des latrines par les bénéficiaires ;
  - Une méthodologie de mesure par l'observation de l'appropriation des pratiques adaptées d'hygiène par les familles.

| | |
|---|---|
| **Groupes cibles** | ▸ 172 500 personnes (hommes, femmes et enfants) bénéficieront d'actions d'éducation à l'hygiène et d'amélioration de l'assainissement et de l'accès à l'eau potable ;<br>▸ 1 740 000 personnes bénéficieront directement de l'existence de services de maintenance pour leurs équipements hydrauliques. |

## *2- Zones géographiques couvertes*

Toutes les zones ciblées ont été choisies conformément aux critères sélectifs d'Inter Aide, la densité démographique et la vulnérabilité socio-économique des populations, renforcées par un environnement sanitaire précaire. Inter Aide dispose d'une expertise consolidée dans les zones ciblées, la plupart du temps reconnue par les autorités locales et l'action proposée s'inscrit dans une logique d'extension - par l'élargissement des projets existants ou par l'ouverture de nouvelles zones - et dans une perspective de renforcement des opérations actuellement en cours.

**En Ethiopie,** l'action cible **4** zones de la région Sud SNNPR (Southern Nations, Nationalities and People's Region) : **le Wolayta, le Dawro, le Gamo Gofa et le Kembatta**, territoires qui relèvent des zones rurales les plus densément peuplées d'Afrique avec une moyenne oscillant entre **300 et 500 habitants par km²**.

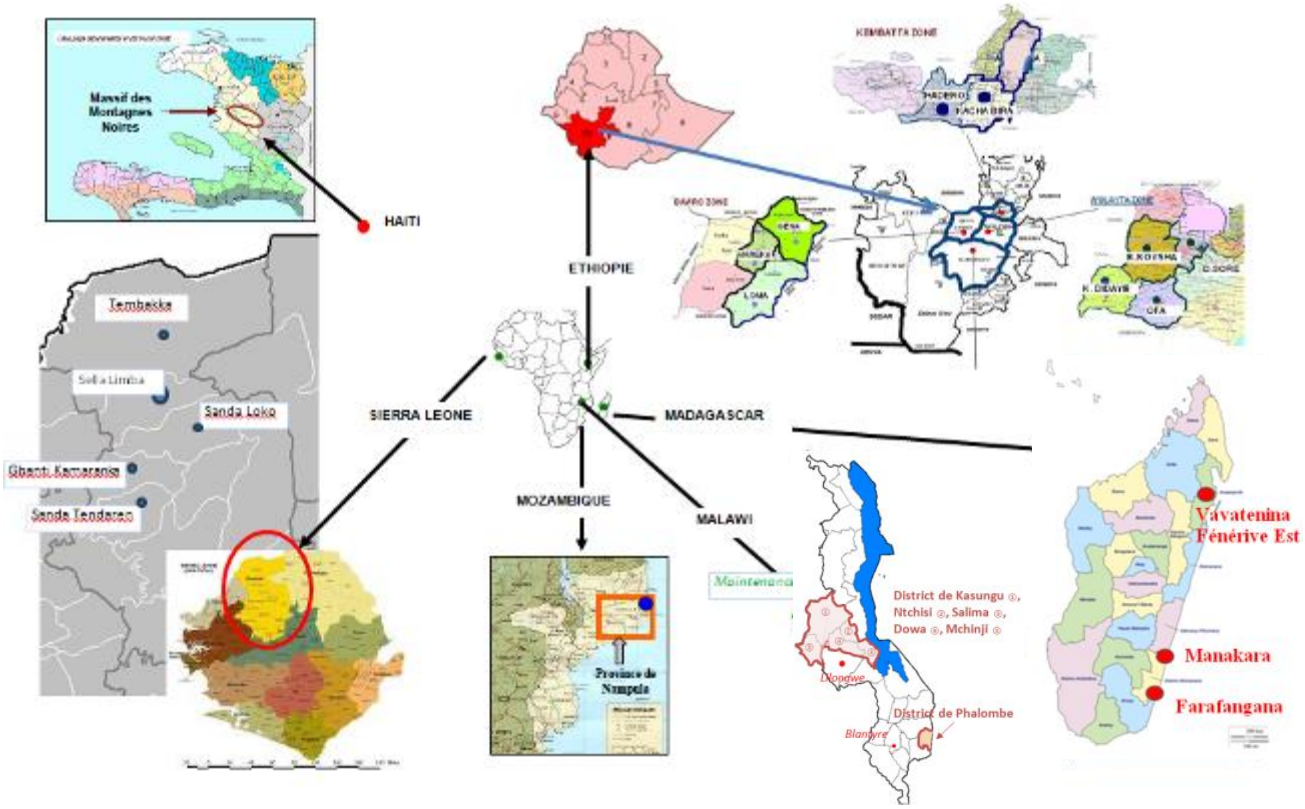
**En Haïti**, **le programme est localisé dans le Département du Centre,** plus précisément les sections communales de la Commune de Boucan-Carré, la section de Juanaria dans la Commune de Hinche et les sections communales de Baille-Tourrible et de Cabral, dans la Commune de Thomonde. S**itué dans la chaîne des Montagnes Noires**, ce sont parmi les zones des mornes les plus isolées et des plus démunies du pays.

**A Madagascar,** 3 régions de la côte-est sont ciblées par l'action : **Analanjirofo au nord**, (ex-province de Toamasina incluant les Districts de Fénérive Est - 230 000 hab. et Vavatenina - 150 000 hab.), et **Vatovavy Fitovinany et Atsimo Atsinana au sud** (districts de Manakara et Farafangana) ainsi que le district de Manjakandriana, (région d'Analamanga située à 100km au nord de Tana).

**Au Malawi**, la mise en place et la pérennisation de services de maintenance des points d'eau couvre 5 districts en Région Centre : Dowa, Kasungu, Mchinji, Ntchisi et Salima, et le district de Phalombe dans la région Sud. Dans ce même district de Phalombe des actions de promotion à l'hygiène, de construction et de réhabilitation d'infrastructures hydrauliques et sanitaires sont également réalisés.

**Au Mozambique,** le programme se situe sur **la Province de Nampula**, et cible **le District côtier de Memba, zone rurale** densément peuplée pour le pays.

**En Sierra Leone,** l'action se déroule dans le District de Bombali - zones de Sella Limba, Senda Loko, Tembakka, Senda Tendaren et Gbanti Kamaranka - situé dans la moitié nord du pays.




### *3- Partenaires locaux*

Voir page suivante

- **Organisations locales :**

| Ethiopie | Madagascar | Malawi |
|---|---|---|
| RCBDIA<br><br>***Rural Community Based Development Initiative Association***<br><br>ONG Ethiopienne fondée en 2006, enregistrée auprès du Ministère de la Justice. Spécialisée dans les actions de développement rural, notamment en hydraulique et en agriculture.<br><br>Fournit un appui technique et méthodologique aux Bureaux de l'Eau et Fédérations : incluant des réhabilitations, un appui à la mise en œuvre d'un dispositif apte à organiser des diagnostics systématiques et à faciliter les opérations de maintenance préventive et corrective, ainsi que dans l'accès à des pièces détachées. | TEHYNA<br><br>Association Malgache fondée en 2012, enregistrée auprès du Ministère de la Population et des Affaires Sociales.<br><br>Fournit un appui technique et méthodologique aux Communes rurales pour la mise en place d'un Service Technique Communal de de l'Eau et de l'Assainissement pour les ouvrages existants incluant des réhabilitations et des opérations de maintenance corrective.<br><br>**Mozambique**<br><br>OSUWELA<br><br>Coopérative fondée en 2015, suivant les comités de points d'eau, les réparateurs de pompes, les boutiques revendant des pièces détachées. OSUWELA fournit également les boutiques. | BASEDA<br><br>***Basic SErvices Developing Agency***<br><br>Association Malawite fondée en 2004. Spécialisée dans le développement de services de maintenance des ouvrages hydrauliques. Travaille dans 5 Districts – ceux du centre (Lilongwe, Dedza) et ceux du sud (Zomba, Chiradzulu, Mulanje et Phalombe) via sa branche locale TIMMS. Ces Districts ne sont pas inclus à l'action proposée dans le cadre de cette Convention Programme mais l'intervention est prise en compte dans les travaux de capitalisation proposés.<br><br>RUWASO<br><br>***Rural Water Solutions***<br><br>Microentreprise malawite enregistrée aux services des commerces en 2013, faisant le lien entre fournisseurs principaux en capitale et boutiques en zones rurales pour la vente de pièces détachées de pompes. |

- **Acteurs institutionnels :**

| Ethiopie | Haïti | Madagascar |
|---|---|---|
| Bureaux de l'eau / Ministère de l'Eau et de l'Energie<br><br>Service déconcentré du Ministère, sous la tutelle des autorités Locales (Woreda Council), les Bureaux de l'Eau et leurs équipes d'*experts* ont la charge de planifier et suivre les projets de construction d'ouvrages hydrauliques (dont ils assument parfois la maîtrise d'œuvre intégrale) et de suivre la maintenance des infrastructures.<br><br>Ils sont donc impliqués par le projet lors des réalisations et participent également à former les Fédérations et associations d'usagers. Ils sont appuyés dans la mise en œuvre des stratégies de maintenance, l'appui aux fédérations et associations pour la promotion des maintenances préventives.<br><br>Woreda council<br><br>Composé d'élus, il facilite et encadre l'action des Bureaux de l'Eau. Votent les budgets relatifs aux différents secteurs. Relaient les demandes des communautés par l'intermédiaire des chefs de Kebeles.<br><br>Health Extension Workers<br><br>Réseau d'agents de santé communautaires en zones rurales formé et financé par le programme du Ministère de la Santé Ethiopien. Exclusivement des femmes, elles ont pour rôles de fournir les soins et traitements de base | DINEPA<br><br>***Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement***<br><br>Instance gouvernementale mise en place en 2009 ayant pour mission d'exercer le contrôle et la règlementation des systèmes d'approvisionnement en eau potable et en assainissement.<br><br>La décentralisation des services de gestion de l'eau et de l'assainissement n'étant pas encore effective, a fortiori dans les zones rurales et isolées ciblées par les projets, les interlocuteurs institutionnels privilégiés d'Inter Aide sont, sur le terrain, les autorités locales des sections communales.<br><br>La collaboration se traduit par un échange d'informations régulier et par la participation d'Inter Aide aux réunions des Directions départementales de la DINEPA.<br><br>Casec et Asec (représentants élus des **C**onseils d'**A**dministration et des **A**ssemblées des **Se**ctions **C**ommunales)<br><br>Ces autorités locales sont, en tant que représentants des mairies, en charge d'exécuter les actions de développement pour la commune. Ce sont des habitants de la zone qui sont lettrés mais qui ne disposent d'aucun moyen et donc leur action est très limitée. Ils sont toutefois associés aux projets dès le démarrage. Ils sont tenus informés de l'évolution des activités et sont sollicités à chaque grande étape ou événement marquant (réunions communautaires, restitution des enquêtes mais aussi inauguration d'ouvrages, etc.). | Communes rurales (Maire, adjoints et conseil communal)<br><br>Les communes sont les maîtres d'ouvrages des systèmes hydrauliques, donc l'autorité responsable vis-à-vis des usagers du service public de l'eau et de l'assainissement (Art. 41 du Code de l'Eau).<br><br>Des conventions sont établies entre les communes et le projet. Ceci induit une participation pour l'identification des ressources à capter et lors de la réalisation des ouvrages. Sur le versant maintenance, les communes s'engagent à mobiliser des ressources humaines pour le service de l'eau avec la nomination d'un Agent Communal de l'Eau et de l'Assainissement (ACEA). Elles doivent adopter un règlement communal. Et ce sont elles également qui entérinent et contrôlent les budgets annuels des comités d'usagers pour la mise en œuvre de dispositifs d'inspection et de surveillance des réseaux.<br><br>Directions Régionales de l'Eau - DReau<br><br>Service déconcentré du Ministère de l'Eau. Apporte un appui technique aux Communes et est chargée du suivi du secteur : financement, contrôle des travaux, suivi de l'existant, vulgarisation du code de l'eau.<br><br>Elles sont impliquées dans les étapes du projet, notamment dans le rappel du code de l'eau et des prérogatives communales. Elles participent aux ateliers de bilans annuels organisés avec toutes les communes partenaires.<br><br>Les prérogatives de maîtrise d'ouvrage communale nécessitent une habilitation délivrée par l'organisme régulateur (Sorea).Toutefois, un dispositif transitoire fait de la DReau un maître d'ouvrage délégué. |
| **Malawi** | **Mozambique** | **Sierra Léone** |
| Water department des districts<br><br>Représentants au niveau district du Ministère de l'Irrigation et du Développement Hydraulique (MoIWD). Le projet les implique et les informe quant à la réalisation des activités, notamment pour l'identification des besoins, la validation technique des ouvrages construits et la mise en place des services de maintenance des points d'eau. L'implication institutionnelle est variable en fonction des zones, elle a toutefois permis dans les Districts les plus engagés une reconnaissance officielle des artisans - accréditation, prestations - ainsi que l'inventorisation des nombreux ouvrages hydrauliques existants. | Services de Planification et des Infrastructures (SDPI) rattachées aux Administrations locales<br><br>En charge de la planification et de la mise en œuvre du secteur de l'eau et de l'assainissement à l'échelle locale. Ses représentants prennent part à la réalisation des projets, notamment pour l'identification des besoins, la validation technique des points d'eau et la mise en place des services de maintenance. Les équipes informent l'Administration lors des réunions de coordination. | Water Directorate<br><br>Branche du Ministère de l'Eau active à l'échelle du District. Le WD est régulièrement associé et informé du développement des activités. Il a la responsabilité de valider la formation des Pump Officers (Agents Réparateurs locaux) et de leur donner une carte d'accréditation officielle.<br><br>Autorités traditionnelles (Paramount chief)<br><br>Autorités coutumières des Chiefdoms (chefferies), ils sont sollicités par le projet afin d'officialiser un certain nombre de procédures (nomination des agents réparateurs…) ou pour contribuer au règlement de certains litiges. |

### *4- Objectifs et axes d'intervention du programme*

Objectifs globaux :

- Les familles rurales ciblées disposent d'une eau de qualité et de conditions sanitaires améliorées.
- Les acteurs locaux impliqués (structures communautaires, acteurs privés et étatiques) permettent une gestion pérenne des infrastructures d'accès à l'eau et une continuité des bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement.

**Objectifs spécifiques :**

- Améliorer durablement les pratiques d'hygiène, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations rurales des régions ciblées.
- Renforcer et améliorer les services de gestion et d'entretien des points d'eau

Résultats et activités prévus :

**OBJECTIF 1 : Améliorer durablement les pratiques d'hygiène, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations rurales des régions ciblées.**

**Résultat 1 : Les aptitudes et pratiques d'hygiène des familles rurales et l'assainissement des villages sont améliorés.**

**Activités :**

- Diagnostiquer et analyser la situation sanitaire des régions et sélectionner les zones d'intervention prioritaires.
- Sensibiliser les familles aux bonnes pratiques en matière d'hygiène, d'assainissement et d'utilisation de l'eau et les impliquer dans l'amélioration de leur situation sanitaire.
- Former des intervenants communautaires pour la diffusion des messages d'hygiène et le suivi des pratiques au niveau des familles.
- Former et accompagner les communautés pour la réalisation de latrines.
- Suivre et évaluer l'acquisition des connaissances et l'évolution des pratiques, dont l'utilisation et le renouvellement des latrines.

**Résultat 2 : L'accès à l'eau potable des communautés rurales est durablement amélioré.**

**Activités :**

- Appuyer les communautés pour la construction et la réhabilitation d'ouvrages hydrauliques protégés.
- Encourager et suivre la chloration à domicile.
- Assurer un contrôle technique des ouvrages et de la qualité de l'eau.
- Appuyer les institutions de l'eau pour la création de normes concernant la validation technique des ouvrages (hormis Haïti où les institutions de l'eau sont absentes des zones d'intervention).

**OBJECTIF 2 : Renforcer et améliorer les services de gestion et d'entretien des points d'eau.**

**Résultat 3 : Des dispositifs de gestion et d'entretien régulier des systèmes d'AEP -financés par les usagers- sont établis ou renforcés au niveau de chaque point d'eau créé ou réhabilité dans les zones ciblées.**

**Activités :**

- Renforcer les capacités d'action et de gestion des infrastructures hydrauliques des groupements communautaires.
- Suivre l'évolution et les capacités des usagers et des groupements communautaires pour entreprendre et financer la maintenance de leurs ouvrages.

**Résultat 4 : Des réseaux et services (institutionnels ou privés) de maintenance sont établis afin de répondre efficacement aux besoins de maintien de l'approvisionnement en eau potable dans les zones cibles.**

**Activités :**

- Des états des lieux des couvertures en eau potable et de l'état de fonctionnement des points d'eau sont réalisés dans les zones ciblées.
- Former des maçons entrepreneurs pour la réhabilitation et l'entretien des ouvrages.
- Favoriser l'émergence et le renforcement d'intervenants privés locaux proposant aux communautés rurales des services de maintenance des ouvrages hydrauliques – réparations, fourniture de pièces détachées.
- Renforcer et appuyer les acteurs locaux privés et institutionnels réalisant des diagnostics réguliers des ouvrages hydrauliques.
- Contrôler et analyser l'efficacité des démarches de diagnostic et d'action corrective des ouvrages, la progression des ventes de pièces détachées et leurs impacts sur le taux de fonctionnement des ouvrages.

➲ *Voir le détail dans le cadre logique en annexe*

## L'EVALUATION

### *1- Justificatif de l'évaluation*

Une évaluation finale externe est prévue en troisième année de l'action et a pour objectif de mesurer le degré de réalisation des objectifs fixés par le projet, de permettre d'apporter un regard extérieur sur les options opérationnelles et stratégiques, ainsi que sur les résultats et orientations de la valorisation des actions. En outre, les enseignements et recommandations qui ressortiront de l'évaluation permettront d'enrichir les méthodes et approches, d'affiner les orientations pour de futurs programmes, en particulier en prévision d'une troisième phase de programme.

L'étendue géographique de l'action (6 pays) ainsi que la diversité de dispositifs d'appui-encadrement mis en œuvre rendent difficile de mener à bien une analyse exhaustive. C'est la raison pour laquelle, en accord avec l'Agence Française de Développement, il a été décidé de restreindre le cadre des missions terrain de l'évaluation à trois pays – **Ethiopie, Madagascar (région Analanjirofo), Malawi** – pour lesquels les modèles de services de maintenance sont parmi les plus avancés. Les activités liées à la maintenance sont en effet parmi les composantes du projet où les enjeux en termes de durabilité et de reproductibilité des actions sont forts. Ce sont également des approches relativement novatrices dans le sens où elles impliquent des partenariats mixtes publics-privés spécifiques.

En effet, les réseaux de maintenance au Malawi couvrent près de 10 000 points d'eau (22 000 si l'on considère l'ensemble des zones couvertes et pas celles uniquement appuyées par la présente convention programme). Les observations de cette évaluation seront utiles également pour le Mozambique et la Sierra Léone : bien que des adaptations soient apportées aux approches pour répondre aux particularités des contextes, des activités similaires sont mises en œuvre dans ces deux pays pour le développement de réseaux de réparateurs de pompes manuelles équipant les puits ou forages.

En Ethiopie et à Madagascar (en particulier dans la région Analanjirofo), les modèles de services de diagnostic qu'ils soient communautaires via les Fédérations Ethiopiennes ou publics avec les Services Communaux de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène à Madagascar, sont portés par des acteurs locaux. Une évaluation objective des résultats obtenus à ce jour et des perspectives à envisager alimenteront les réflexions pour une amélioration continue de l'action, notamment celles qui consistent à renforcer les capacités de ces acteurs et à mesurer leur autonomie.

**L'évaluation des résultats pour les autres pays se fera sur la base de l'analyse des rapports d'activités et des bases de données.**

*Il est également à noter que* :

- *la complexité des déplacements dans les zones ciblées en Haïti rend la logistique de missions d'évaluation compliquée. L'absence par ailleurs de représentation institutionnelles sur ces zones, pour les mêmes raisons de fort enclavement, n'a pas permis à ce jour de développer de modèles de partenariats publics-privés. L'approche repose sur une action centrée sur les familles.*
- *La priorité au Mozambique est avant tout de répondre aux besoins d'accès à l'eau. Il n'y a pas à l'heure actuelle un parc d'équipements hydrauliques suffisant pour que les réseaux de maintenance aient pris une dimension aussi conséquente qu'au Malawi,*
- *En Sierra Léone, les réseaux de réparateurs sont en pleine expansion, mais une évaluation a eu lieu en juin 2016 par le CIEDEL dans le cadre du financement du projet NSA Makeni.*

Inter Aide estime que ce cadrage préalable permettra à l'équipe en charge de l'évaluation d'aboutir à une bonne compréhension des approches développées par Inter Aide depuis plusieurs années et de leurs évolutions récentes.

### *2- Objectifs de l'évaluation*

**Objectif 1:** Valider les principaux résultats obtenus (à date) en se basant sur l'évaluation d'un nombre représentatif de réalisations et d'études.

**Objectif 2:** Evaluer la pertinence et la viabilité des modèles de services de maintenance basés sur des partenariats publics-privés. Faire des recommandations quant à l'amélioration de l'autonomie de ces services.

**Objectif 3:** Fournir un état des lieux constructif et des recommandations sur la prise en compte, tout au long du cycle de projet, des thématiques transverses que sont les questions de genre, d'intégration de la jeunesse et de préservation de l'environnement.

**Objectif 4:** Evaluer l'efficacité des processus de diffusion interne et externe des pratiques et modèles, et apporter des recommandations en particulier pour contribuer à l'extension ou au passage à l'échelle des stratégies.

### *3- Questions évaluatives en regard des objectifs de l'évaluation*

***Des recommandations seront systématiquement associées aux réponses. Pragmatisme, recherche de solutions à faibles coûts, simplicité des schémas et assurance d'une forme de continuité des options au-delà de l'intervention d'Inter Aide doivent présider à toute analyse prospective.***

***Questions évaluatives prévues autour de l'objectif 1 : validation des résultats***

**Q 1.1 :** Validation des progressions en termes de taux de couverture en latrines ainsi que sur la qualité et la durabilité des infrastructures. Etude et analyse, où cela est possible, de l'évolution des résultats liés à l'assainissement après quelques années (en considérant les études déjà menées sur le sujet).
**Q 1.2 :** Etat des lieux des stratégies pour une répétition des messages via des relais locaux (*Health Extension Workers* en Ethiopie, acteurs communautaires). Quelles autres opportunités seraient possibles pour relayer les messages au-delà de l'action d'Inter Aide, quelles seraient en conséquence les éventuelles activités à développer ?
**Q 1.3 :** Evaluation de l'adéquation des réalisations d'ouvrages hydrauliques par rapport aux besoins : quantité d'eau suffisante par rapport au nombre d'utilisateurs desservis, qualité de l'eau, validation de l'amélioration de l'accessibilité…

***Questions évaluatives prévues autour de l'objectif 2 : évaluation des services de maintenance***

*De par la particularité des contextes et des approches, les évaluations et recommandations seront spécifiques à chaque zone :*

**Q 2.1 Malawi :** Pertinence et viabilité de l'approche mixte public-privé mise en œuvre :

- Points forts et points d'attention pour chacun des principaux partenaires :
  - entreprise RUWASO faisant le lien entre fournisseurs principaux et réseau de boutiques revendeuses de pièces détachées
  - stratégie de transfert du suivi des réparateurs de pompes au *Water Department* (exemple du district de Salima).
- Perspectives et améliorations possibles de façon globale vis-à-vis de ces 3 partenaires.

**Q 2.2 Malawi :** Pistes d'amélioration concernant le suivi des actions et l'évaluation des effets (que ce soit le suivi mené par Inter Aide ou par les partenaires eux-mêmes)

**Q 2.3 Madagascar :** Evaluation de l'option « Services Techniques Eau Assainissement et Hygiène » mise en œuvre dans certaines communes de la région Analanjirofo :

- Juger de la pertinence de cette option en zone rurale enclavée, c'est-à-dire de sa faculté à répondre durablement aux enjeux de la continuité de l'accès à l'eau dans les communes rurales qui sont les cibles de l'action.
- Pérennité du service sachant que l'on s'appuie sur des élus locaux avec des moyens réduits. Evaluation des risques* et liste de recommandations pour poursuivre la professionnalisation de ces services.
  **exemples de risques (non exhaustif) :*
  - *élus parfois encore peu au fait de leur mandat, mais il s'agit d'un risque déjà pris en compte dans le cadre de nos activités de sensibilisation des acteurs,*
  - *Faible implication « verticale » des structures sus-jacentes,*
  - *arrêt du service avec le non renouvellement des équipes communales après la perte d'élections,*
  - *niveau d'implication variable suivant les différents acteurs du conseil municipal…*
- Rôle dans l'accès aux pièces détachées ?
- Donner un avis argumenté sur les indicateurs et outils utilisés pour le suivi et l'appui aux STEAH. viabilité financière, perspectives pour ces modèles ?
- Comparaison de cette option avec d'autres stratégies (Fermiers, Organisme Public de Coopération Intercommunale, services de maintenance privés ou associatifs…) et éventuelles propositions pour l'évolution ou des aménagements des modèles actuels.
- Recommandations pour améliorer l'autonomie des STEAH ou autres options et les effets de leurs actions.

**Q 2.4 Ethiopie** : Evaluation des Fédérations

- Quelle est l'opinion de la mission d'évaluation sur l'approche développée par le projet pour renforcer les Fédérations : que ce soit en termes de capacités organisationnelles, de diagnostic technique et de suivi financier, d'accès aux fournisseurs de services et aux pièces détachées Quelles adaptations sont possibles ? Et quel renforcement de capacités supplémentaire envisager ?
- Donner un avis argumenté sur les outils utilisés dans l'appui aux associations et aux fédérations : grilles d'évaluation du statut des fédérations, check list utilisée dans le diagnostic des ouvrages, manuels de formation?
- Viabilité et recommandations pour les banques d'outils et accès pièces détachées
- Recommandations pour améliorer l'autonomie des services des fédérations et les effets de leurs actions.

***Questions évaluatives prévues autour de l'objectif 3 : prise en compte des questions transversales***

*Il s'agit d'adopter une méthodologie, pouvant être par exemple des focus-groupes de femmes, de dignitaires, de groupes de jeunes etc. permettant d'obtenir la perception des bénéficiaires et des informations qualitatives aux différentes étapes et à différents degrés du projet.*

Le détail des questions par thématique n'est pas forcément exhaustif : **il est attendu de l'évaluation qu'elle apporte aussi des recommandations de grilles de lecture simples permettant d'appréhender l'évaluation de ces questions transversales sur la base de quelques indicateurs simples et concrets** (suivant ces grilles, les exemples listés ci-après peuvent être éventuellement complétés).

Ces grilles de lecture seront utilisées pour **analyser le programme actuel, mais serviraient aussi pour de futurs programmes en permettant de considérer ces enjeux sur la base de critères objectifs**.

**Q 3.1 Prise en compte du genre :**

1/ Considérant que les femmes sont souvent les personnes en charge des questions d'hygiène et des corvées d'eau au sein des foyers :

- Est-ce que leur opinion et leur voix est suffisamment prise en considération lors des séances de sensibilisation ?
- Quelle est l'évolution de la situation des femmes par rapport aux gains supposés en termes d'accessibilité à l'eau, d'amélioration des conditions d'hygiène et de santé, de temps économisé ?

2/ Les actions permettent dans la mesure du possible que des femmes occupent des postes à responsabilités au sein par exemple des comités de gestion des points d'eau, ou certaines femmes réparent des points d'eau…Est-ce que ce statut leur apporte concrètement une considération plus importante et est-ce que cela contribue à leur émancipation ?

3/ Recommandations d'approches pragmatiques permettant d'améliorer la représentation féminine et leur participation aux décisions au sein des organisations d'usagers. Analyse des contraintes et des solutions possibles.

**Q 3.2 Prise en compte de la jeunesse :**

1/ Evaluation du niveau de participation et d'intégration des jeunes aux différentes activités et au sein des instances de décision : séances de sensibilisation, participation, rôles dans les comités et la gestion ?

2/ Est-ce que les activités mises en œuvre peuvent constituer des pistes d'émancipation pour les jeunes : par exemple activités de réparateurs, etc. ?

3/ Dans quelle mesure peux on estimer que l'amélioration des services que permettent les activités (meilleure accessibilité à de l'eau saine, meilleures conditions d'hygiène, développement de services de maintenance etc.) contribuent à atténuer l'exode des jeunes vers des zones plus urbanisées ?

**Q 3.3 Protection de la ressource et la préservation de l'environnement :**

1/ Evaluation de la qualité des mesures et actions pour définir des aires protégés pour les captages, et de celles prises pour la gestion des éventuels conflits d'usage des ressources en eau et de leurs aires de protection.

2/ Suggestions pour une meilleure analyse et prise en considération des effets en matière d'environnement, dans la perspective d'un prochain cycle d'actions.

***Questions évaluatives prévues autour de l'objectif 4 : processus de diffusion et de valorisation des actions***

**Q 4.1** Evaluation des différentes actions menées pour partager les enseignements tirés des approches et diffuser des modèles au sein des zones d'intervention : pertinence des canaux de diffusion employés, impact par rapport à une influence éventuelle sur les stratégies et politiques nationales.

Recommandations pour appuyer ce processus de diffusion et de communication, et la visibilité des modèles déployés.

**Q 4.2** Evaluation de la plus-value apportée en interne par le travail de capitalisation et de partage de pratiques et méthodes pour le renforcement structurel d'Inter Aide : développement d'une expertise technique, renforcement méthodologique, organisationnel…Avis sur la pertinence et la qualité des travaux de capitalisation entrepris.
Propositions pour renforcer/professionnaliser les méthodes.

### *4- Approche méthodologique*

L'évaluation s'appuiera d'une part sur une étude des résultats disponibles à travers la lecture et l'exploitation des comptes rendus liés à la convention, des rapports de mission internes, des bases de données disponibles, des documents de capitalisation et globalement, de tout le système de documentation édifié dans le cadre informatif du projet.

D'autre part, elle s'articulera autour des entretiens menés auprès des différents acteurs liés à la convention, que ce soit au niveau d'Inter Aide (chefs de secteur géographiques, responsables de projet basés sur le terrain, responsable de la capitalisation, responsables administratifs et financiers), des partenaires locaux, des autorités et responsables locaux et des bénéficiaires eux-mêmes.

Enfin, elle s'enrichira des éléments d'observation et d'analyse retirés des missions effectuées sur le terrain.

Etant donné l'ampleur du périmètre d'intervention et la gamme d'activités développées, le choix des sites à visiter ainsi que le choix des dispositifs sur lesquels se focalisera l'évaluation devra se faire de manière préalable en fonction d'hypothèses de travail validées lors de la phase préparatoire. Ce choix devra à la fois tenir compte :

- De l'importance de chaque dispositif en termes de rayon d'action et du nombre de bénéficiaires ciblés
- Du degré d'évolution des approches et donc du recul possible par rapport aux résultats et effets obtenus
- Du type d'approche développé (encadrement individuel ou collectif, dispositif général ou visant un groupe typologique particulier, etc.)
- De la situation géographique, l'accessibilité des sites, les logistiques de transport, etc.

A titre indicatif, la nature et la durée des principales étapes de l'évaluation sont estimé comme suit, cela sera précisé par les évaluateurs dans la proposition technique :

- Consultation de la base documentaire : 3 jours
- Réunion de cadrage : 1 jour
- Note de cadrage : 1 jour de rédaction
- Mission et restitution sur le terrain : 28 jours
- Rapport provisoire : temps de rédaction estimé : 6 jours
- Réunion de restitution à Versailles sur la base du rapport provisoire : 1 jour
- Rapport final : temps de rédaction estimé : 3 jours

## LIVRABLES

Les produits attendus dans le cadre de cette évaluation sont les suivants:

- Une **note de cadrage**, présentée avant le départ sur le terrain, relatera les premières investigations effectuées par l'équipe d'évaluateurs à partir des lectures documentaires et des entretiens réalisés en France. Elle présentera les questions et hypothèses appuyant le travail sur le terrain, ainsi que la méthodologie d'évaluation proposée pour les phases suivantes de l'évaluation.
- Un **rapport provisoire**, sera remis à Inter Aide et fera l'objet d'une **restitution** sur le terrain et à Versailles.
- Un **rapport final** (**70 pages maximum, hors Annexes**) dans les 15 jours qui suivront l'examen du rapport provisoire et faisant suite aux remarques d'Inter Aide sera produit. Les droits moraux et patrimoniaux des consultants appartiendront à Inter Aide.

Ce rapport comprendra :

- une **partie principale** qui traitera :
  - des résultats obtenus par le projet, détaillés et mis en regard avec les objectifs prévus,
  - des perspectives et des recommandations avec des propositions concrètes et des propositions stratégiques.
- un **corps d'annexes** qui reprendra les tableaux et données factuelles nécessaires à une meilleure compréhension de l'information développée dans le rapport principal.
- une **synthèse (8 à 12 pages maximum)** qui comportera :
  - un état des lieux,
  - une synthèse des résultats obtenus, des principaux constats ou conclusions majeures sur la base des attentes exprimées dans ces termes de référence,
  - les recommandations des évaluateurs.
- une **fiche résumée (2 pages)** reprenant, après une présentation générale, les principales conclusions et recommandations.

Cette synthèse sera rédigée aussi en anglais. Une version électronique (versions Word et PDF) des documents sera systématiquement jointe aux versions papier.

## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

### *1- Equipe de l'évaluation*

Cette évaluation sera conduite par une équipe d'experts, dont :

- un expert international, évaluateur principal et responsable de l'évaluation, disponible en France pour les réunions (cadrage, restitution) avec lequel le contrat sera signé ;
- idéalement un expert local dans les pays d'intervention, collaborateur de l'évaluateur principal. Notez qu'Inter Aide ne signera pas de contrat avec l'expert collaborateur, mais uniquement avec l'évaluateur principal qui pourra lui-même passer un contrat avec un consultant collaborateur.

Il est fait appel à des consultants disposant d'une expérience et d'une expertise confirmée en :

- évaluation de projets de développement rural
- évaluation de programmes Eau, Hygiène et Assainissement
- structuration et renforcement de partenaires locaux

L'équipe devra par ailleurs faire état d'une bonne connaissance et d'une certaine expérience opérationnelle autour des thématiques suivantes :

- réalisation de réseaux hydraulique gravitaires
- construction et réhabilitation de puits équipés de pompes manuelles
- méthodes et approches de sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène et à l'amélioration de l'assainissement
- approches et modèles pour des services de maintenance concernant l'accès à l'eau

Enfin, il est important que l'équipe dispose d'une connaissance **préalable des pays d'intervention** et notamment de l'Ethiopie, de Madagascar et du Malawi, ainsi que d'un **excellent niveau d'anglais**.

**Le choix se fera sur la base d'un appel d'offres.**

Les propositions des consultants intéressés par la présente évaluation devront inclure :

- Une proposition technique présentant la compréhension des enjeux de cette évaluation et des termes de références et la méthode d'évaluation proposée;
- Une proposition financière (faisant apparaître la TVA sur une ligne séparée),
- Le CV des consultants : formation, expertises et expériences dans les champs couverts par le projet et dans ce type d'action, ainsi que des éventuelles références.

### *2- Budget prévu et durée de l'évaluation*

Nous prévoyons à titre indicatif **28 jours de missions**.

Les offres financières s'élèveront à un montant total maximum de **55 000 € TTC**.

La TVA est payable dans le pays où le prestataire est établi ; s'il y est assujetti, il doit facturer Inter Aide avec la TVA en faisant apparaître le montant HT et le montant TTC (cf. annexe 3).

Le devis du prestataire comportera donc deux parties conformément à l'annexe 3 :

1. **les honoraires,** faisant apparaître la TVA le cas échéant ;
2. **une demande de remboursement de frais**, sur présentation de justificatifs.

Dans chacun des pays, Inter Aide mettra un de ses véhicules à disposition et prendra à sa charge les frais liés à l'utilisation du véhicule. Le prestataire n'aura donc pas à les inclure dans son devis. Les équipes d'Inter Aide dans chaque pays assureront si nécessaire, l'organisation logistique locale liée au bon déroulement de l'évaluation (prise de rendez-vous, réservations de l'hébergement, facilitation et réservation des transports locaux le cas échéant…).

## CALENDRIER PREVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel de l'évaluation est le suivant :

| | |
|---|---|
| **25 janvier 2017** | Publication de l'offre |
| **20 février 2017** | Date limite de réception des offres |
| **20 février-24 février 2017** | Analyse des offres et choix des évaluateurs |
| **3 mars 2017 au plus tard** | Réunion de cadrage avec l'équipe des évaluateurs |
| **6 mars 2017 au plus tard** | Remise de la note d'étape |
| **Entre le 7 mars et le 8 avril 2017** | Mission de terrain avec restitution localement |
| **13 avril 2017 au plus tard** | Remise du rapport provisoire |
| **Entre le 17 et le 21 avril** | Restitution du rapport provisoire à Versailles / Paris |
| **24 avril 2017 au plus tard** | Remise du rapport définitif |

## MODALITES DE CANDIDATURE

Veuillez adresser vos offres **le 20 février 2017 avant 12h (heure française)**, à l'adresse interaide@interaide.org en précisant l'objet « EVAL/CP EHA II ».

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Documentation

Annexe 2 : Cadre logique

Annexe 3 : Modèle de devis (peut être fourni sous Excel)

# ANNEXE 1 : Documentation

Documents du projet

- Note d'initiative de la convention programme (pourra être envoyée sur demande aux candidats)
- Comptes rendus techniques et financiers intermédiaires (seront communiqués aux candidats retenus)
- Rapports d'activité par pays (seront communiqués aux candidats retenus)

Documents internes à Inter Aide

- Rapports de mission des chefs de secteur et du responsable de capitalisation (sera communiqués aux candidats retenus)

Documents de capitalisation et vecteurs de diffusion

- www.interaide.org/watsan/mada
- www.interaide.org/watsan/malawi
- www.interaide.org/watsan/sl
- Site Pratiques : www.interaide.org/pratiques/eau/eau

***Personnes ressources***

- Chefs de secteur d'Inter Aide (*ils effectuent des missions régulières dans les 6 pays d'intervention*)
- Responsables projet (*expatriés ou nationaux en fonction des pays, ils sont en charge du suivi de chaque programme, ils sont basés en milieu rural, sur les sites d'intervention de la convention*)
- Equipe locale d'Inter Aide
- Responsables des partenaires locaux : ONG locales
- Responsable de la capitalisation basé à Versailles
- Responsables administratifs et financiers (*basé(e)s à Versailles*)

## ANNEXE 2 – CADRE LOGIQUE

| | Logique d'intervention | Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible | Sources et moyens de vérification | Hypothèses |
|---|---|---|---|---|
| **Objectifs globaux** | Les familles rurales ciblées disposent d'une eau de qualité et de conditions sanitaires améliorées.<br>Les acteurs locaux impliqués (structures communautaires, acteurs privés et étatiques) permettent une gestion pérenne des infrastructures d'accès à l'eau et une continuité des bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement | La mortalité infanto-juvénile diminue<br>Réduction du pourcentage de la population n'ayant pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement (ODM 7 cible 7c)<br>Des systèmes d'acteurs sont en place et contribuent à assurer la continuité des services d'accès à l'eau | Statistiques régionales et nationales<br>Enquêtes d'évaluation auprès de groupes cibles | Absence de déficits pluviométriques majeurs et répétés entraînant une succession d'urgences alimentaires<br>Fréquence des cataclysmes naturels restant à son niveau statistique actuel observé.<br>Absence de crise politique, de déstabilisation des structures politiques ou de conflit confessionnel majeurs dans les pays ciblés<br>La stabilité des secteurs institutionnels permet une programmation adéquate<br>Les politiques de décentralisation se poursuivent de manière effective et constructive<br>Absence de turnover excessif des experts et agents du gouvernement (plus de 50% au cours de la période du projet) impliqués dans le programme<br>Absence d'irruption majeure d'acteurs de développement à forte coloration caritative et assistancialiste<br>Pas de rupture prolongée dans l'approvisionnement en matériaux |
| **Objectifs spécifiques** | Améliorer durablement les pratiques d'hygiène, l'assainissement et l'accès à l'eau des populations rurales des régions ciblées.<br>Renforcer et améliorer les services de gestion et d'entretien des points d'eau | L'incidence des maladies hydro-transmissibles et la fréquence des diarrhées au sein des populations vulnérables diminuent<br>Les taux de couverture en eau potable et en latrines des zones ciblées augmentent<br>Le taux de fonctionnement des ouvrages hydrauliques existants dans les régions concernées augmente. | Statistiques régionales<br>Rapport de l'évaluation externe de fin de projet<br>Rapports d'activités et documentation du programme. Enquêtes auprès des groupes cibles. | |
| **Résultats attendus** | R1 : Les aptitudes et pratiques d'hygiène des familles rurales et l'assainissement des villages sont améliorés. | 58 750 personnes sont sensibilisées et formées à l'hygiène et à l'assainissement à Haïti, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique et en Sierra Léone.<br>50 Agents de santé sont formés en Ethiopie pour sensibiliser aux questions d'hygiène et d'assainissement et couvrent une zone comprenant 40 000 familles.<br>Des enquêtes CAP montrent une amélioration des connaissances et pratiques d'hygiène clefs pour la réduction des maladies diarrhéiques : lavage des mains (en particulier après les selles), stockage et traitement de l'eau, utilisation de latrines.<br>Des enquêtes mesurant le taux de renouvellement ou de reconstruction des latrines permettent d'évaluer l'ancrage des pratiques d'assainissement sur le long | Rapports d'activités et documentation produits par le projet<br>Rapports de suivi et monitoring interne et externe.<br>Bases de données et résultats d'enquêtes menées par le projet.<br>Enquêtes CAP sur les comportements<br>Documents de capitalisation | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | terme.<br>18 650 latrines familiales construites ou améliorées bénéficiant à 100 000 personnes<br>Dans 90% des communautés ciblées au moins 75% des familles utilisent une latrine. | | de construction<br>L'accessibilité des sites maintenue, pas de dégradation irrémédiable des pistes d'accès principales<br>Demandes proactives d'intervention exprimée par les communautés villageoises.<br>Obtention et renouvellement des agréments et/ou accords de siège avec les autorités |
| | R2 : L'accès à l'eau potable des communautés rurales est durablement amélioré. | 529 points d'eau sont construits et/ou réhabilités: 180 en Ethiopie, 37 en Haïti, 162 à Madagascar, 45 au Malawi, 45 au Mozambique et 60 en Sierra-Léone.<br>80 % des points d'eau réalisés ou réhabilités offrent une eau de qualité en conformité avec les standards nationaux<br>135 000 personnes (27 000 familles) accèdent ou retrouvent un accès à l'eau potable au niveau d'un point d'eau.<br>5700 Familles ne disposant pas d'accès à de l'eau potable traitent l'eau à leur domicile. | Rapports d'activités et documentation produits par le projet<br>Rapports de suivi et monitoring interne et externe.<br>Bases de données et résultats d'enquêtes menées par le projet.<br>Analyses de qualité d'eau<br>Certificats de validation techniques des autorités | |
| | R3 : Des dispositifs de gestion et d'entretien régulier des systèmes d'AEP -financés par les usagers- sont établis ou renforcés au niveau de chaque point d'eau créé ou réhabilité. | 529 comités d'usagers sont créés ou renforcés pour la gestion des points d'eau et établissent des règles d'utilisation et de gestion communautaire.<br>75% des comités de gestion des points d'eau ont la capacité financière d'assurer la maintenance préventive et régulière des ouvrages. | Rapports d'activités et documentation produits par le projet<br>Extraits de statuts et règlements de comités<br>Extraits de suivi budgétaire des comités<br>Rapports de suivi et monitoring interne et externe.<br>Bases de données et résultats d'enquêtes menées par le projet. | |
| | R4 : Des réseaux et services (institutionnels ou privés) de maintenance sont établis afin de répondre efficacement aux besoins de maintien de l'approvisionnement en eau potable dans les zones cibles. | Evolution du nombre d'ouvrages intégrés dans une démarche de maintenance préventive dans les zones cibles des services de maintenance.<br>1 740 000 usagers bénéficient de services de maintenance.<br>Nombre de maçons formés ou entrepreneurs locaux en mesure d'intervenir sur des ouvrages hydrauliques.<br>Nombre d'opérateurs de maintenance. | Rapports d'activités et documentation produits par le projet<br>Rapports de monitoring interne et externe.<br>Bases de données et 'enquêtes menées par le projet.<br>Suivi et évaluation de l'activité des acteurs de maintenance: artisans | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Nombre d'interventions sur les infrastructures hydrauliques (diagnostics, réparations, maintenances préventives.)<br>Nombre de boutiques ou de dépôts de pièces détachées.<br>Progression des volumes de vente de pièces détachées<br>Les capacités des institutions de l'eau sont renforcées pour contrôler ces services et avoir une meilleure connaissance du parc hydraulique. | réparateurs, Bureaux de l'Eau, Communes Rurales.<br>Extraits des carnets de suivi des opérateurs de maintenance ou des comités de points d'eau<br>Extraits de suivi des boutiquiers<br>Documents de capitalisation<br>Cartographie | |

## Activités à développer

| | | |
|---|---|---|
| ***<u>Séquence d'activités 1</u> : Améliorer les aptitudes et pratiques d'hygiène des familles rurales et l'assainissement des villages.***<br><br>1.1 Diagnostiquer et analyser la situation sanitaire des régions et sélectionner les zones d'intervention prioritaires<br>1.2 Sensibiliser les familles aux bonnes pratiques en matière d'hygiène, d'assainissement et d'utilisation de l'eau, voire les encourager pour la chloration à domicile et les impliquer dans l'amélioration de leur situation sanitaire<br>1.3 Former des intervenants communautaires pour la diffusion des messages d'hygiène et le suivi des pratiques au niveau des familles.<br>1.4 Former et accompagner les communautés pour la réalisation de latrines<br>1.5 Suivre et évaluer l'acquisition des connaissances et l'évolution des pratiques, dont l'utilisation et le renouvellement des latrines<br>***<u>Séquence d'activités 2</u> : Améliorer quantitativement et qualitativement l'accès à l'eau potable des communautés rurales***<br><br>2.1 Appuyer les communautés pour la construction et la réhabilitation d'ouvrages hydrauliques protégés<br>2.2 Encourager et suivre la chloration à domicile<br>2.3 Assurer un contrôle technique des ouvrages et de la qualité de l'eau<br>2.4 Appuyer les institutions de l'eau pour la création de normes concernant la validation technique des ouvrages (hormis Haïti où les institutions de l'eau sont absentes des zones d'intervention) | *<u>Moyens requis</u>*<br>**Moyens Humains**<br>Personnel expatrié : 7 responsables de projet expatriés, 4 chefs de secteur géographique, un coordinateur local, un coordinateur pour la capitalisation<br>Personnel local : encadrement, techniciens, organisateurs, animation terrain, soutien administratif et logistique.<br><br>**Moyens matériels**<br>Vélos, motos et véhicules 4x4. Matériaux de construction et de réhabilitation de points d'eau (captages, puits, bornes fontaines…). Matériaux pour construction latrines (pour des familles et des écoles). Matériaux et prestation pour forages. Matériaux pour construction et réhabilitation des bureaux. Matériaux pour entretien pistes carrossables. | Rapports d'activités et documentation produits par le projet<br><br>Rapports de suivi et monitoring interne et externe.<br><br>Base de données et résultats d'enquêtes menées par le projet.<br><br>Enquêtes CAP sur les comportements<br><br>Mesure de l'autonomie des comités d'usagers<br><br>Suivi et évaluation de l'activité des acteurs de maintenance: artisans réparateurs, Bureaux de l'Eau, Communes Rurales.<br><br>Documents de capitalisation |

| | | |
|---|---|---|
| ***<u>Séquence d'activités 3</u> : Etablir ou renforcer des dispositifs de gestion et d'entretien régulier des ouvrages hydrauliques financés à l'échelle communautaire.***<br><br>3.1 Renforcer les capacités d'action et de gestion des infrastructures hydrauliques des groupements communautaires.<br>3.2 Suivre l'évolution et les capacités des usagers et des groupements communautaires pour entreprendre et financer la maintenance de leurs ouvrages<br>***<u>Séquence d'activités 4</u> : Etablir ou renforcer des réseaux et services (institutionnels ou privés) de maintenance préventive et/ou curative pour garantir l'approvisionnement en eau potable des zones cibles.***<br><br>4.1 Des états des lieux des couvertures en eau potable et de l'état de fonctionnement des points d'eau sont réalisés dans les zones ciblées<br>4.2 Former des maçons entrepreneurs pour la réhabilitation des ouvrages<br>4.3 Favoriser l'émergence et le renforcement d'intervenants privés locaux proposant aux communautés rurales des services de maintenance des ouvrages hydrauliques : réparations, fourniture de pièces détachées<br>4.4. Renforcer et appuyer les acteurs locaux privés et institutionnels réalisant des diagnostics réguliers des ouvrages hydrauliques.<br>4.5 Contrôler et analyser l'efficacité des démarches de diagnostic et d'action corrective des ouvrages, la progression des ventes de pièces détachées et leurs impacts sur le taux de fonctionnement des ouvrages | | |

# Annexe 3

## DEVIS POUR EVALUATION

**Nom du consultant ou de la structure / n° d'enregistrement :** **Date**

### Devis Evaluation Convention programme EHA phase II

La première partie du devis (en jaune) fera l'objet d'une **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS**.
La seconde partie (en bleu) fera l'objet d'une **FACTURATION des HONORAIRES** avec le montant HT et la TVA qui doit apparaître séparément.

| | | à remplir | à remplir | calcul | | calcul | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **en €** | **Unité** | **Nb unités** | **Coût unitaire** | **Coût total à justifier** | **Remboursé sur justificatif** | **A la charge d'Inter Aide** | **Commentaires** |
| **Vols internationaux** | | | | | | | |
| Pays de résidence - France | Vol | | | | | | |
| France (Paris) - Ethiopie | Vol | | | | | | |
| France (Paris) - Madagascar | Vol | | | | | | |
| France (Paris) - Malawi | Vol | | | | | | |
| Visas | Unité | | | | | | |
| **Déplacements Europe (réunions, aéroport)** | | | | | | | |
| dans le pays de résidence | Unité | | | | | | |
| en France | Unité | | | | | | Prendre en compte réunion de cadrage, aéroport pour départ terrain, réunion de restitution |
| **Déplacements dans les pays** | | | | | | | |
| terrestre | km | | | | | | Transports locaux payés par Inter Aide sur place ; le signaler au RP pour affecter les dépenses à la ligne Evaluation. |
| **Per diem : hébergement + restauration** | jour | | | | | | Justificatif = attestation séjour terrain |
| **Autres (interprète, frais de communication…)** | unité | | | | | | |
| Imprévus | unité | | | | | | *Demande d'accord préalable à IA* |
| **TOTAL SUR JUSTIFCATIFS** | | | | **0,00** | | **0,00** | **MONTANT MAXIMUM** |

| | **Unité** | **Nb unités** | **Coût unitaire HT** | **Total HT** | **TVA** | | **Total TTC** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | **20%** | | **20%** |
| **Honoraires expert 1** | jour | | | | | | 0,00 |
| | jour | | | | | | 0,00 |
| **Honoraires expert 2** | jour | | | | | | 0,00 |
| | jour | | | | | | 0,00 |
| **TOTAL FACTURATION** | | | | **0,00** | **0,00** | | **0,00** |

| | |
|---|---|
| **COUT TOTAL DE LA PRESTATION** | **0,00** |

**Récapitulatif**

| | HT | TTC |
|---|---|---|
| **A verser au prestataire contre facturation** | 0,00 | 0,00 |
| **A verser au prestataire sur justificatifs** | 0,00 | 0,00 |
| **Total à verser au** | **0,00** | **0,00** |
| **Total à payer par Inter** | 0,00 | 0,00 |
| **Coût total de la prestation** | **0,00** | **0,00** |